

CHRONIQUE LOCALE.

Dans une séance du mois de février, le Conseil municipal a statué enfin sur l'importante question du Collège. Il ne s'agissait rien moins que de savoir si notre ville peut disposer de cet édifice, ou bien s'il doit appartenir à l'Université. Cette grave question, éclairée par un travail de M. Gastine, dans le sens du maintien des droits de la cité, et sur laquelle une brochure de M. Louis Pons, ainsi qu'un écrit de M. le Recteur, avait encore jeté du jour, dans un autre sens, a donc été résolue suivant les intérêts de la Ville, mais avec d'amples et justes réserves pour MM. les fonctionnaires supérieurs. Il en résulte que les bâtiments du Collège ne sauraient être distraits des propriétés de la Ville de Lyon, qui, de son côté, s'engage à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour donner à ce bel établissement toute la splendeur possible. Cependant, la question ne sera pas fixée, croyons-nous; peut-être qu'il interviendra de la part de l'Université un appel, et par suite un jugement des tribunaux; nous faisons des vœux pour la cité, et nous avons confiance en son bon droit.

— *L'Annuaire* de la ville de Lyon, pour l'an 1840, a été publié dernièrement chez MM. Pélagaud et Lesne, en un volume in-8°. Nous avons remarqué parmi les travaux additionnels, que d'ordinaire on ajoute à cette publication, une liste des imprimeurs lyonnais au XV^e siècle, et de précieuses notes pour l'histoire de Lyon. Ces différentes recherches sont de M. Péricaud, bibliothécaire de la ville. Nous devons citer encore des considérations du docteur Chapeau, sur les maladies qui ont régné à Lyon, en 1839.

— M. l'abbé Groboz, chanoine de la Primatiale, et ancien secrétaire du cardinal Fesch, est mort à Lyon, le 14 de février. Le *Réparateur* a donné, sur ce vénérable ecclésiastique, une